



Tarifs des partenariats 2023

Hôtels / Restaurants		Tarifs TTC
Partenariat de base		122,00 €
+ par chambre	Hôtel non classé	1,80 €
	Hôtel 1 étoile	2,90 €
	Hôtel 2 étoiles	5,70 €
	Hôtel 3 étoiles	8,40 €
	Hôtel 4 étoiles	11,00 €
	Hôtel 5 étoiles	14,00 €
+ par couvert (salle+terrasse)	Restauration rapide	0,20 €
	Spécialités, brasseries	0,55 €
	Cuisine traditionnelle	1,25 €
	Cuisine gastronomique	2,10 €
Campings		
Partenariat de base		86,00 €
+ par emplacement	1 étoile / aire naturelle	0,20 €
	2 étoiles	0,35 €
	3 étoiles	0,55 €
	4 étoiles	0,70 €
	5 étoiles	0,90 €
+ par chalet ou mobil-home		39,00 €
Meublés / Gîtes		
Partenariat de base	* Classé / Labellisé	134,00 €
	Non Classé / Non labellisé	156,00 €
+ meublé / gîte supplémentaire	* Classé / Labellisé	38,00 €
	Non Classé / Non labellisé	50,00 €
Chambres d'hôtes		
1 ^{ère} chambre	* Labellisée	87,00 €
	Non labellisée	101,00 €
Chambre supplémentaire	* Labellisée	28,00 €
	Non labellisée	39,00 €
Prestataires d'activités		
		123,00 €
Commerces		
		100,00 €
Associations / Ateliers arts		
		67,00 €
Hébergements de groupes		
	0 à 100 lits	321,00 €
	101 à 200 lits	428,00 €
	201 à 300 lits	535,00 €
	Plus de 300 lits	643,00 €

* Labels Gîtes de France, Fleurs de Soleil, Clévacances, Accueil Paysan et Hébergement classé.

→ Voir au dos, la méthode de calcul pour votre partenariat



Tarifs des partenariats 2023

METHODE DE CALCUL POUR VOTRE PARTENARIAT



Vous êtes hôtelier-restaurateur

Hôtel / Restaurant :

partenariat de base + tarif hôtel selon votre ancien ou nouveau classement multiplié par le nombre de chambre + tarif restaurant selon votre catégorie multiplié par le nombre de couvert.

Exemple :

votre hôtel de 10 chambres est classé « 1 étoile » et votre restaurant traditionnel a une capacité de 40 couverts :
 $122,00 + (2,90 \times 10) + (1,25 \times 40) = 201,00 \text{ €}$

Votre montant de partenariat pour l'année est de : 201,00 €



Vous êtes propriétaire ou gérant d'un camping avec mobil-homes ou chalets

Camping / mobil-home / chalet :

partenariat de base + tarif camping selon l'ancien ou le nouveau classement multiplié par le nombre d'emplacement + 39,00 € par chalet ou mobil-home.

Exemple :

votre camping est classé « 2 étoiles » avec 100 emplacements 4 chalets et 3 mobil-homes :
 $86,00 + (0,35 \times 100) + (39,00 \times 7) = 394,00 \text{ €}$

Votre montant de partenariat pour l'année est de : 394,00 €



Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs meublés / gîtes et d'une ou plusieurs chambres d'hôtes

Meublé :

tarif meublé / gîte labellisé ou non labellisé + meublé / gîte supplémentaire labellisé ou non labellisé + tarif chambre d'hôte labellisée ou non labellisée + chambre d'hôte supplémentaire.

Exemple :

Votre meublé / gîte est labellisé et vous avez 1 meublé / gîte supplémentaire labellisé et une chambre d'hôte supplémentaire labellisée :

$134,00 + 38,00 + 28,00 = 200,00 \text{ €}$

Votre montant de partenariat pour l'année est de : 200,00 €